

### Annexe 3 : formulaire de déclaration

#### A. Informations obtenues

##### PROFIL :

- Nom et dénomination sociale de la société
- Adresse de la société (rue, n°, code postal, pays)
- Statut juridique
- Numéro d'entreprise
- Statut du demandeur
- Nom et prénom de la personne de contact
- Adresse de la personne de contact (rue, n°, code postal, pays)

##### PARCELLE :

- Localisation de chaque parcelle
- Rapport de propriété pour chaque parcelle

##### CARACTÉRISTIQUE DU PROJET :

- Nom du projet
- Type de projet
- Surface (m<sup>2</sup>) du courant, semi-courant léger, semi-courant lourd
- Nombre d'emplois à temps partiel dans le courant, semi-courant léger, semi-courant lourd
- Nombre d'emplois à temps plein dans le courant, semi-courant léger, semi-courant lourd
- Nombre de places de parking
- Nombre annuel de visiteurs
- Surface (m<sup>2</sup>) de chaque cellule du projet
- Identification précise d'un seul type d'enseigne pour chaque cellule du projet
- Type de chaque fonction si présente dans le projet (Bureau, logement, horeca, service, autre)
- Surface (m<sup>2</sup>) de chaque fonction si présente dans le projet

#### B. Informations complémentaires à celle obtenues :

Détails concernant le permis d'implantation commerciale ou le permis intégré

Date du permis :

Numéro de référence du permis :

Autorité compétente :

Adresse du projet d'implantation commerciale autorisé :

Numéro parcellaire cadastral :

Surface commerciale nette actuelle du projet d'implantation commerciale :

Ce formulaire est utilisé comme déclaration préalable telle que prévue dans l'article 46 du décret du 5 février 2015 relatif aux implantations commerciales (ci-après « le décret ») pour le projet d'implantation commerciale suivant :

Un projet d'extension conformément à l'article 28 du décret (extension n'excédant pas 20 % de la surface commerciale nette avec un plafond de 300 m<sup>2</sup>).

Surface du projet d'extension : ..... m<sup>2</sup>

Un déménagement conformément à l'article 28, alinéa 2, du décret (déménagement dans un rayon de 1 000 mètres et ne dépassant pas 400 m<sup>2</sup>).

Adresse de la nouvelle implantation :

Numéro parcellaire cadastral :

Surface du projet d'extension : ..... m<sup>2</sup>

Adresse de la nouvelle implantation :

Numéro parcellaire cadastral de la nouvelle implantation :

Date :

Lieu :

Signature du déclarant ou de son représentant autorisé :

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 2 avril 2015 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 5 février 2015 relatif aux implantations commerciales et modifiant le Livre I<sup>er</sup> du Code de l'Environnement.

Namur, le 2 avril 2015.

Le Ministre-Président,  
P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Economie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique,  
J.-C. MARCOURT

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité et des Transports,  
des Aéroports et du Bien-être animal,  
C. DI ANTONIO